



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-055-2022-06

PUBLIÉ LE 22 JUIN 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France /

IDF-2022-06-08-00008 - Arrêté n° DRIEAT-IDF-2022-0585 du 8 juin 2022 portant désignation des membres du comité technique de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (2 pages)	Page 3
IDF-2022-06-14-00022 - Arrêté n° DRIEAT-IDF-2022-0611 du 14 juin 2022 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (2 pages)	Page 6
IDF-2022-06-20-00009 - Arrêté n° DRIEAT-IDF-2022-0612 du 20 juin 2022 portant désignation des membres du comité technique spécial hors DiRIF de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (2 pages)	Page 9
IDF-2022-06-20-00008 - Arrêté n° DRIEAT-IDF-2022-0613 du 20 juin 2022 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail hors DiRIF de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (2 pages)	Page 12

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2022-06-08-00008

Arrêté n° DRIEAT-IDF-2022-0585 du 8 juin 2022
portant désignation des membres du comité
technique de la direction régionale et
interdépartementale de l'équipement et de
l'aménagement d'Île-de-France



ARRÊTÉ DRIEAT-IdF n° 2022-0585

portant désignation des membres du comité technique de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

Le directeur régional et interdépartemental
de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, par intérim

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- Vu décret n° 2021-261 du 15 mars 2021 relatif à la direction régionale interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant création des comités techniques au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté DRIEA-Idf n°2018-1866 du 20 décembre 2018 portant composition du comité technique de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France et modifié en dernier lieu par l'arrêté DRIEA-Idf n°2022-304 du 12 avril 2022 ;
- Vu l'arrêté IDF-2021-03-29-00020 du préfet de région Île-de-France du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;
- Vu l'arrêté du 7 avril 2021 relatif au maintien de la compétence de comités techniques de service et de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- Vu l'arrêté du 27 mai 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle Gay au cabinet de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
- Vu l'arrêté du 31 mai 2022 portant attribution de fonctions de M. Hervé Schmitt en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports, par intérim ;
- Vu le procès-verbal des élections du 07 décembre 2018 de dépouillement des votes et de proclamation des résultats de l'élection du 6 décembre 2018 au comité technique de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le Comité Technique de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement, et de l'aménagement d'Île-de-France est modifié comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Hervé SCHMITT, directeur régional et interdépartemental par intérim, président ;
Catherine CLERC, secrétaire générale ;

en cas d'empêchement du président :

Sophie MARMOUGET, directrice régionale et interdépartementale adjointe ;

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Organisations syndicales	Membres titulaires	Membres suppléants
FO	Yasmina BENCHIHA Pierre VINCENT-LUCE Isabelle FOUCAUD Sabrina LANDUREAU Ruddy NISUS	Daniel MARC Kevin BERGER Jean-Michel FRANCOIS Nadjette GARCIA-BENAOUDA Luc WEINSTEIN
CGT	Gaëtan SILENE Pierrick BIARD Eric LE JOSSEC	Rodolphe FLOTAT Fabien PATAN Alfred GALION
CFDT	Fermin CACERES Marc LURASCHI	David GOBIN Stéphane MEINIER

Article 2

L'arrêté DRIEA-Idf n°2018-1866 du 20 décembre 2018 portant composition du comité technique de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France et modifié en dernier lieu par l'arrêté DRIEA-Idf n°2022-304 du 12 avril 2022 est abrogé,

Article 3

La secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 08 juin 2022

Le directeur régional et Interdépartemental
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France, par intérim

signé

Hervé SCHMITT

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2022-06-14-00022

Arrêté n° DRIEAT-IDF-2022-0611 du 14 juin 2022
portant désignation des membres du comité
d'hygiène, de sécurité et des conditions de
travail de la direction régionale et
interdépartementale de l'équipement et de
l'aménagement d'Île-de-France



ARRÊTÉ DRIEAT-IdF n° 2022-0611

portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

Le directeur régional et interdépartemental
de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, par intérim

- Vu le code de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant création des comités techniques au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 portant création des comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion sociale et des relations avec les collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté DRIEA-Idf n°2019-0097 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France et modifié en dernier lieu par l'arrêté DRIEA-Idf n°2022-
- Vu l'arrêté IDF-2021-03-29-00020 du préfet de région Île-de-France du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;
- Vu l'arrêté du 7 avril 2021 relatif au maintien de la compétence de comités techniques de service et de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- Vu l'arrêté du 27 mai 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle Gay au cabinet de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
- Vu l'arrêté du 31 mai 2022 portant attribution de fonctions de M. Hervé Schmitt en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports, par intérim ;
- Vu le procès-verbal du 7 décembre 2018 de dépouillement des votes et de proclamation des résultats aux élections du 6 décembre 2018 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement, et de l'aménagement d'Île-de-France est modifié comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Hervé SCHMITT, directeur régional et interdépartemental par intérim, président ;
Catherine CLERC, secrétaire générale ;

en cas d'empêchement du président :

Sophie MARMOUGET, directrice régionale et interdépartementale adjointe ;

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Organisations syndicales	Membres titulaires	Membres suppléants
FO	Yasmina BENCHIHA Kevin BERGER Xavier FROMAGEAU Nadjette GARCIA-BENAOUDA Emmanuel GAY	Marc ELOY Pascal MARECHAL Ruddy NISUS Anna SPAJER Pierre VINCENT-LUCE
CGT	Nicolas BYS Eric LE JOSSEC Mbarek WAHMANE	Fabian PATAN Ruth EDJENGUELE
CFDT	Fermin CACERES	

Article 2

L'arrêté DRIEA-Idf n°2019-0097 portant modification des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France et modifié en dernier lieu par l'arrêté DRIEA-Idf n°2022-0392 du 22 avril 2022 est abrogé.

Article 3

La secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement, de l'environnement et des transports d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 14 juin 2022

Le directeur régional et Interdépartemental
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France, par intérim

signé

Hervé SCHMITT

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2022-06-20-00009

Arrêté n° DRIEAT-IDF-2022-0612 du 20 juin 2022
portant désignation des membres du comité
technique spécial hors DiRIF de la direction
régionale et interdépartementale de
l'équipement et de l'aménagement
d'Île-de-France



ARRÊTÉ DRIEAT-Idf n° 2022-0612

portant désignation des membres du comité technique spécial hors DIRIF de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

Le directeur régional et interdépartemental
de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, par intérim

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- Vu décret n° 2021-261 du 15 mars 2021 relatif à la direction régionale interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant création des comités techniques au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté DRIEA-Idf n°2021-0301 du 10 juin 2021 portant composition du comité technique spécial hors DIRIF de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- Vu l'arrêté IDF-2021-03-29-00020 du préfet de région Île-de-France du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;
- Vu l'arrêté du 27 mai 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle Gay au cabinet de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
- Vu l'arrêté du 31 mai 2022 portant attribution de fonctions de M. Hervé Schmitt en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports, par intérim ;
- Vu la décision DRIEAT-Idf n°2021-0116 du 29 avril 2021 relative au maintien de la compétence du comité technique spécial hors DIRIF et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial hors DIRIF de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- Vu le procès-verbal des élections du 10 décembre 2018 de dépouillement des votes et de proclamation des résultats de l'élection du 6 décembre 2018 au comité technique spécial hors DIRIF de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le Comité Technique hors DIRIF de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement, et de l'aménagement d'Île-de-France est modifié comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Hervé SCHMITT, directeur régional et interdépartemental par intérim, président ;
Catherine CLERC, secrétaire générale ;

en cas d'empêchement du président :

Sophie MARMOUGET, directrice régionale et interdépartementale adjointe ;

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Organisations syndicales	Membres titulaires	Membres suppléants
FO	Jean-Michel FRANCOIS Yasmina BENCHIHA Xavier FROMAGEAU Isabelle FOUCAUD Gilbert SPANGARO Pascal MARECHAL	Florence ISOLI Luc WEINSTEIN Sabrina AMMAR Djamal AIT MOUHOUB Sabrina LANDUREAU Kevin BERGER
CGT	Aurélie MALOULA Rodolphe FLOTAT Mbarek WAHMANE Ruth EDJENGUELE	Alfred GALION Bruno DEROCHÉ Pierrick BIARD Mohamed NASSUFDINE

Article 2

L'arrêté DRIEA-Idf n°2021-0301 du 10 juin 2021 portant composition du comité technique hors DIRIF de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France est abrogé,

Article 3

La secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 20 juin 2022

Le directeur régional et Interdépartemental
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France, par intérim

signé

Hervé SCHMITT

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2022-06-20-00008

Arrêté n° DRIEAT-IDF-2022-0613 du 20 juin 2022
portant désignation des membres du comité
d'hygiène, de sécurité et des conditions de
travail hors DiRIF de la direction régionale et
interdépartementale de l'équipement et de
l'aménagement d'Île-de-France



ARRÊTÉ DRIEAT-IdF n° 2022-0613

portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial Hors DIRIF de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

Le directeur régional et interdépartemental
de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, par intérim

- Vu le code de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant création des comités techniques au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté DRIEA-Idf n°2019-0187 du 27 février 2019 portant création des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial Hors DIRIF de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France
- Vu l'arrêté DRIEA-Idf n°2020-0100 du 4 février 2020 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spéciaux à la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- Vu l'arrêté IDF-2021-03-29-00020 du préfet de région Île-de-France du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;
- Vu l'arrêté du 7 avril 2021 relatif au maintien de la compétence de comités techniques de service et de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- Vu l'arrêté du 27 mai 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle Gay au cabinet de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
- Vu l'arrêté du 31 mai 2022 portant attribution de fonctions de M. Hervé Schmitt en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports, par intérim ;
- Vu la décision DRIEAT-Idf n°2021-0116 du 29 avril 2021 relative au maintien de la compétence du comité technique spécial hors DIRIF et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial hors DIRIF de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- Vu le procès-verbal du 7 décembre 2018 de dépouillement des votes et de proclamation des résultats aux élections du 6 décembre 2018 ;
- Vu la demande de l'organisation syndicale Force Ouvrière en date du 21 avril 2022 proposant de remplacer Mme Florence ISOLI par Mme Emilie DESPRES

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement, et de l'aménagement d'Île-de-France est modifié comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Hervé SCHMITT, directeur régional et interdépartemental par intérim, président ;
Catherine CLERC, secrétaire générale ;

en cas d'empêchement du président :

Sophie MARMOUGET, directrice régionale et interdépartementale adjointe ;

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Organisations syndicales	Membres titulaires	Membres suppléants
FO	Djamal AIT-MOUHOUD Yasmina BENCHIHA Jean-Michel FRANCOIS Xavier FROMAGEAU Luc WEINSTEIN	Emilie DESPRES Florence ISOLI Sabrina LANDUREAU Daniel MARC Gilbert SPANGARO
CGT	Aurélie MALOULA Pierrick BIARD Mbarek WAHMANE Alfred GALION	Rodolphe FLOTAT Ruth EDJENGUELE Marie HUBERT Emeline GARGADENNEC

Article 2

L'arrêté DRIEA-Idf n°2020-0100 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial Hors DIRIF de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France est abrogé.

Article 3

La secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement, de l'environnement et des transports d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 20 juin 2022

Le directeur régional et Interdépartemental
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France, par intérim

signé

Hervé SCHMITT